





La lettre de l'État dans le Cantal



L'APPLICATION
SAIP
Système d'alerte et d'information des populations



SAIP
Système d'alerte
et d'information des populations

-  Soyez alerté en cas de crise majeure autour de vous
-  Recevez les consignes à suivre immédiatement





SOMMAIRE

L'édito de Richard Vignon, préfet du Cantal.....p. 3

Le zoom du mois : l'application mobile SAIP.....p. 4

L'actu des services de l'État.....p. 6

La mobilisation des services de l'État pour un été en toute sécurité

Journée nationale à la mémoire des victimes de crimes racistes et antisémites et d'hommage aux Justes de France

Vie des services de l'État

Sécheresse : gestion des usages de l'eau et du risque incendie

La sécurité routière présente lors de la semaine cantalienne de cyclisme

L'accès des services au public : donnez-nous votre avis jusqu'au 18 septembre

Du nouveau pour les associations

Produits transformés : l'étiquetage de l'origine de la viande et du lait obligatoire au 1er janvier 2017 à titre expérimental

Les événements à venir.....p. 11

Rejoignez l'État dans le Cantal sur :



www.facebook.com/prefetducantal



www.cantal.gouv.fr

Directeur de la publication :
Richard VIGNON, préfet du Cantal

Réalisation : Bureau de la communication
interministérielle, préfecture du Cantal
et réseau des référents communication

Crédits images : Préfecture du Cantal / DIRMC



Éditorial



Mesdames, Messieurs,



Plusieurs temps forts ont rythmé la saison estivale dans le Cantal. Ils ont mis en lumière la mobilisation des acteurs locaux pour valoriser leur territoire, et l'attachement des cantaliens aux événements populaires qui sont un des socles essentiels du vivre ensemble.

Ces événements se sont déroulés dans un contexte de sécurité renforcée, qui a particulièrement mobilisé les services qui assurent notre sécurité. Je souhaite saluer la qualité du travail qui a été accompli par chacun dans ce contexte et l'implication des organisateurs de manifestations et des élus.

A l'occasion de la rentrée scolaire, qui vient de se dérouler dans les meilleures conditions, un niveau de sécurité et une vigilance renforcés ont également été mis en œuvre dans les établissements scolaires.

Ce contexte nous amène à repenser, plus généralement, le niveau de sensibilisation de la population aux risques, quels qu'ils soient. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité présenter, dans cette lettre, le dispositif national "système d'alerte et d'information des populations".

Richard MIGNON



Préfet du Cantal



Zoom du mois : l'application mobile «Système d'Alerte et d'Information des Populations» (SAIP)

Pourquoi une application ?

À la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015, et à la demande du Premier ministre, le ministère de l'Intérieur et le Service d'information du Gouvernement lancent une application mobile d'alerte sur smartphone : "SAIP", le Système d'Alerte et d'Information des Populations. Cet outil est opérationnel depuis l'Euro 2016 de football en France. Il s'inscrit dans une démarche de développement d'une culture de vigilance et de sécurité de nos concitoyens, initiée avec la campagne de sensibilisation "Réagir en cas d'attaque terroriste" qui donne des instructions pratiques autour du triptyque : "s'échapper, se cacher, alerter".

Comment recevoir les alertes ?

- 1/ Téléchargez l'application sur votre smartphone (disponible sur iOS et Google Store).
- 2/ Vous choisissez de **suivre des lieux** et/ou d'être **géolocalisé**.
- 3/ En fonction de votre choix, vous recevez les alertes associées aux lieux choisis ou associées à l'endroit où vous vous trouvez. Vous devez accepter la notification. Sans notification, vous ne recevrez aucune alerte.

Comment fonctionnent les alertes ?

Pour une alerte "autour de vous"

Vous recevez une notification. En cliquant dessus ou en ouvrant l'application SAIP, vous pourrez prendre connaissance du message d'alerte délivré et des consignes de sécurité. Prenez-en connaissance avec sang-froid et réagissez en conséquence.

Pour une alerte "dans vos lieux"

Vous recevez une notification sur votre mobile. Après avoir cliqué dessus ou ouvert votre application SAIP, prenez connaissance du risque en cours et partagez-le avec vos proches susceptibles d'être présents dans ces lieux.

#SAIP

SAIP POUR SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations déjà existant (sirènes, messages radio...).

Elle s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Cette application permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel résultant d'un attentat.
- Outre des messages d'alerte, l'application délivre des conseils comportementaux et les consignes adaptées à la nature de l'alerte.
- Depuis l'application, il est possible de relayer sur les réseaux sociaux les alertes en cours pour une diffusion maximum des messages de sécurité.

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR SMARTPHONE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

©France_3severois

Ministère de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur



Zoom du mois : l'application mobile « Système d'Alerte et d'Information des Populations » (SAIP)

Quelles sont les caractéristiques principales du SAIP ?

Un ensemble d'outils permettant l'alerte des populations est mis à disposition des communes, des départements, des zones de défense et, à l'échelle du territoire national, si nécessaire.

Les vecteurs d'alerte et d'information de la population :

- des sirènes, des SMS ;
- un service de diffusion de l'alerte à des opérateurs, relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à message variable et radios).

Un logiciel de déclenchement à distance

Une application logicielle intégrant une interface cartographique permettra le déclenchement sécurisé des moyens d'alerte par les autorités à différents échelons :

- dans les communes, par le maire ;
- dans les départements, à partir du centre opérationnel départemental (COD) du préfet et, sur ordre d'un maire ou du préfet, à partir du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) des sapeurs-pompiers ;
- dans les zones de défense, à partir du centre opérationnel de zone (COZ) de l'état-major interministériel de zone ;
- sur le territoire national, à partir du centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) du ministère de l'intérieur, des centres de détection et de commandement et du centre national des opérations aériennes (CNOA) de l'armée de l'air.



A NOTER

A l'automne prochain, une nouvelle version de cette application sera mise à disposition avec la prise en compte des risques liés aux intempéries, de nouvelles fiches conseils, l'ajout des messages de vigilance météo.

Pour plus d'informations, consulter la page dédiée du Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Le-SAIP-en-4-clics/Qu-est-ce-que-le-systeme-d-alerte-et-d-information-des-populations-SAIP>



L'actu des services de l'État

La mobilisation des services de l'État pour un été en toute sécurité



Le Tour de France

Le poste de commandement opérationnel a été activé le 6 juillet au Lioran et le 7 juillet à Arpajon-sur-Cère, pour veiller au bon déroulement de l'événement.



Le Festival Éclat

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé en continu à partir du 19 août 2016.

L'opération interministérielle vacances (OIV)

Comme chaque année, l'opération interministérielle vacances a été activée entre les mois de juin et septembre. Dans ce cadre les services de l'État intensifient leurs actions de prévention et de contrôle, dans les secteurs liés au tourisme, afin de veiller à :

- la protection économique des consommateurs
- la sécurité sanitaire
- la sécurité physique des vacanciers
- la santé et la protection animales.



Les services participants à l'OIV :

- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;
- la gendarmerie nationale et police nationale
- la douane
- l'agence régionale de santé (ARS)
- l'unité départementale de la DIRECCTE (inspection du travail)



Journée nationale à la mémoire des victimes de crimes racistes et antisémites et d'hommage aux Justes de France



Dimanche 17 juillet 2016, place des Droits de l'Homme à Aurillac, s'est tenue une cérémonie en mémoire des victimes de crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France. Un moment d'émotion et de recueillement face aux atrocités perpétrées par les nazis, lors duquel Richard Vignon a donné lecture du message du secrétaire d'État aux anciens combattants, soulignant l'héroïsme dont ont fait preuve les Justes durant cette période sombre de l'histoire.

Vie des services de l'État

DÉPART

M. Michel PROSIC, secrétaire général de la préfecture du Cantal quittera ses fonctions le 13 septembre 2016. Il sera réintégré dans son corps d'origine en tant que directeur régional des affaires culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes.



ARRIVÉE



M. Jean-Philippe AURIGNAC, actuel directeur de cabinet du préfet de la Dordogne, a été nommé secrétaire général de la préfecture du Cantal. Il prendra ses fonctions le 26 septembre 2016.



Sécheresse : gestion des usages de l'eau et du risque incendie

La gestion des usages de l'eau

Lorsque les conditions météorologiques et la situation hydrologique créent un phénomène de sécheresse, il peut s'avérer nécessaire de restreindre les usages de l'eau afin de concilier :

- l'alimentation en eau potable,
- la protection des milieux aquatiques,
- la salubrité des cours d'eau.

La cellule sécheresse

Les décisions de restrictions des usages de l'eau sont prises par arrêté préfectoral après avis de la cellule sécheresse, composée des services de l'Etat, des collectivités et de tous les intérêts de la société pouvant avoir un usage de l'eau ou des actions de préservation des milieux aquatiques. Lorsque la situation le nécessite, la cellule sécheresse se réunit chaque semaine, pour étudier tous les éléments de connaissance, notamment le suivi journalier de 8 cours d'eau importants et représentatifs de grands bassins versants. Elle donne sur cette base un avis consultatif au préfet, afin d'adopter le cas échéant des mesures de restriction des usages de l'eau, qui peuvent être graduées selon 3 niveaux.

La gestion du risque incendie

La prévention réglementaire des incendies de forêts dans le Cantal est prévue dans le cadre du plan départemental de protection des forêts contre les Incendies 2012-2018, qui repose sur :

- un arrêté permanent de réglementation des écobuages et des feux dans les forêts et à leur proximité ;
- des arrêtés temporaires gradués qui peuvent être pris en période de sécheresse, et qui apportent des restrictions à la circulation et à la pénétration en forêt, aux feux en tous lieux et aux fumeurs en forêt.

Le comité de suivi «incendie de forêt »

En tant que de besoin, notamment en situation de risque extraordinaire de feu de forêts, le comité de suivi «incendie de forêt », composé des services de l'État, collectivités et opérateurs intéressés par la préservation de l'espace forestier, se réunit pour évaluer les risques et dispositions préventives à prendre.

Les 5 massifs identifiés à risque

Aubrac
Allagnon-Margeride
Pinatelle
la Rhue
Saint-Paul-des-Landes.

Les 8 cours d'eau surveillés et bassins versants correspondants

Alagnon	> Bassin versant de l'Alagnon
Mars	> Bassin versant Dordogne Nord
Cère	> Bassin versant Dordogne Sud et Monts du Cantal
Jordanne	> Bassin versant Dordogne Sud et Monts du Cantal
Marsonne	> Bassin versant Dordogne Sud et Monts du Cantal
Epie	> Bassin versant Truyère et basse Margeride
Rance	> Bassin versant Lot
Célé	> Bassin versant Lot



La sécurité routière présente lors de la semaine cantalienne de cyclisme

En attendant le départ de la course, le stand sécurité routière a accueilli les spectateurs d'Aurillac le 2 août et de Maurs le 5 août. Ces derniers ont pu tester leurs connaissances de manière ludique autour du partage de la route et du respect de tous les usagers.



L'accès des services au public : donnez-nous votre avis jusqu'au 18 septembre 2016.



Un schéma départemental d'accessibilité des services au public devra être approuvé dans le Cantal avant la fin de l'année 2017.

Il définira, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à répondre aux principales problématiques d'accès et d'utilisation des services (publics ou autres) les plus importants dans les territoires.

La Préfecture et le Conseil départemental du Cantal lancent à cette fin une enquête en ligne accessible sur www.cantal.gouv.fr et www.cantal.fr afin de recueillir le ressenti et les suggestions des cantaliens en matière d'accès aux services publics et privés.

L'enquête se déroulera **jusqu'au 18 septembre 2016**

Du nouveau pour les associations !



Depuis la fermeture du site *Compteasso.service-public.fr*, le 1er juillet 2016, les associations ont rendez-vous sur *Service-Public-Asso.fr* pour faire leurs démarches en ligne.

Création d'une association, modification, dissolution, demande de subvention, ... les démarches administratives sont les mêmes que sur l'ancien site, mais améliorées par l'ajout de nouvelles fonctionnalités.

Produits transformés : l'étiquetage de l'origine de la viande et du lait obligatoire au 1er janvier 2017 à titre expérimental

Le décret n° 2016-1137 du 19 août 2016 relatif à l'origine du lait et de la viande entre en vigueur le 1er janvier 2017 et est applicable jusqu'au 31 décembre 2018. Il s'applique à l'origine des viandes utilisées en tant qu'ingrédient, du lait et du lait utilisé comme ingrédient dans les produits laitiers.

L'étiquetage devra indiquer :

- le pays de naissance, d'élevage et d'abattage des animaux pour la viande ;
- le pays de collecte, de conditionnement et de transformation pour le lait.



Les denrées alimentaires préemballées, légalement fabriquées ou commercialisées avant son entrée en vigueur, dont l'étiquetage n'est pas conforme à ses dispositions, peuvent être mises en vente, vendues ou distribuées à titre gratuit jusqu'à épuisement des stocks et au plus tard jusqu'au 31 mars 2017.



Les événements à venir

33ème édition des journées européennes du patrimoine



Le samedi 17 septembre 2016, la préfecture du Cantal et les sous-préfectures de Saint-Flour et Mauriac ouvriront leurs portes au public désireux de connaître l'histoire de cette administration qui incarne l'Etat.

Pour participer aux visites, il sera impératif de s'inscrire du lundi au vendredi de 9h à 16h30 aux numéros suivants :

- Préfecture : 04 71 46 23 12
- Sous-préfecture de Mauriac : 04 71 68 06 06
- Sous-préfecture de Saint-Flour : 04 71 60 02 03

Programme disponible sur le site Internet de la préfecture du Cantal

4ème édition des Rencontres de la sécurité du 12 au 15 octobre 2016

Du 12 au 15 octobre 2016 se tiendra la 4ème édition des rencontres de la sécurité intérieure. Au cours de ces journées, des démonstrations seront organisées par les acteurs de la sécurité (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, sécurité civile, agents de sécurité routière et de préfecture), destinées à offrir un panorama de leurs différentes missions. Ces rencontres entre services de sécurité et citoyens seront l'occasion de promouvoir les thématiques de la citoyenneté et de l'engagement, via le volontariat des sapeurs-pompiers, le service civique et les recrutements au sein de la police et de la gendarmerie.



Programme détaillé des rencontres sur le site Internet de la préfecture du Cantal dès le 30 septembre.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE OPÉENNES PATRIMOINE CITOYENNETÉ 17-18 SEPTEMBRE

17 ET 18 SEPTEMBRE 2016

JOURNEESDUPATRIMOINE.FR | #JEP2016

